


Dans une quête d'économies, le patronat alerte sur le coût des chômeurs transfrontaliers

 [lefigaro.fr/social/dans-une-quete-d-economies-le-patronat-alerte-sur-le-cout-des-chomeurs-transfrontaliers-20260213](https://www.lefigaro.fr/social/dans-une-quete-d-economies-le-patronat-alerte-sur-le-cout-des-chomeurs-transfrontaliers-20260213)

Pierre-Loeiz Thomas

13 février 2026



En 2024, 43 400 allocataires étaient indemnisés par l'Assurance-chômage après la perte d'un emploi effectué dans un pays voisin. [tanjakolosjko / stock.adobe.com](https://www.tanjakolosjko.com)

Les organisations patronales veulent revoir les règles d'indemnisation des résidents français travaillant chez nos voisins.

Et si les économies se trouvaient au-delà de nos [frontières](#) ? Chargés par le premier ministre de trouver « au moins 400 millions d'euros » en révisant le dispositif des ruptures conventionnelles, les partenaires sociaux cherchent des pistes tous azimuts.

Si les syndicats s'en tiennent à une simple rectification des ruptures conventionnelles, le patronat est bien décidé à élargir sa recherche de deniers au-delà de cette fin de contrat à l'amiable.

Dans leur quête d'économies, les trois organisations patronales regardent notamment du côté des travailleurs frontaliers. Selon un règlement européen établi en 2004, les chômeurs sont actuellement pris en charge par leur pays de résidence. Les Français travaillant en Suisse, en Belgique ou au Luxembourg sont donc indemnisés par l'Unédic lorsqu'ils n'ont plus d'emploi.

Un milliard d'euros d'allocations partagés entre 43 400 allocataires

En 2024, 43 400 allocataires étaient indemnisés par l'[Assurance-chômage](#) après la perte d'un emploi effectué dans un pays voisin (deux tiers travaillaient en Suisse). Chaque année, l'institution paritaire verse plus de 1 milliard d'euros à

ces chômeurs rapatriés. Une somme importante qui s'explique par des salaires nettement supérieurs à ceux pratiqués en France. À titre de comparaison, les salaires moyens luxembourgeois et suisses atteignent respectivement 75 919 euros et 101 688 euros contre 44 909 euros de notre côté de la frontière. Résultat, les allocations-chômage se calquent sur cette différence. En moyenne, en 2023, les transfrontaliers suisses touchaient 2 600 euros mensuels d'indemnités chômage, contre 1 200 euros pour les demandeurs d'emploi ayant travaillé sur le territoire français.

Depuis 2012, les États des employeurs remboursent une partie des cotisations perçues. Mais cette réparation reste bien maigre face aux sommes versées. En 2024, seuls 268 millions d'euros ont été reversés à la France, ce qui lui laisse une ardoise de près de 860 millions à sa charge.

Pour colmater cette brèche importante, le patronat plaide pour une révision du règlement européen. Dans sa proposition, le système de remboursement laisserait la place à une prise en charge des indemnisations des frontaliers à partir de quelques semaines de travail. « *Si la mesure avait été en vigueur en 2023, avec seulement la prise en charge des frontaliers ayant eu un dernier contrat d'une durée de moins de 18 semaines, 130 millions d'euros auraient versé aux allocataires frontaliers, contre plus de 1 milliard d'euros versés au total cette année-là* », note l'Unédic dans sa réponse à la demande de chiffrage du patronat. Près de 870 millions d'euros auraient pu être économisés.

Si sur le papier, l'équation laisse rêveur, changer le règlement européen pourrait se transformer en cauchemar. « *La présidence chypriote (du Conseil européen, pour six mois) semble être motivée pour faire avancer ces sujets* », veut croire Hubert Mongon, négociateur social pour le Medef. Jean-Pierre Farandou semble être sur la même longueur d'onde. Le ministre du Travail était d'ailleurs en déplacement à Chypre ce vendredi 13 février pour une réunion avec ses homologues européens. L'occasion d'évoquer le sujet.